

## La Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD, l'outil des collectivités pour la commercialisation et l'exploitation du plus grand réseau public fibre du Sud-Ouest

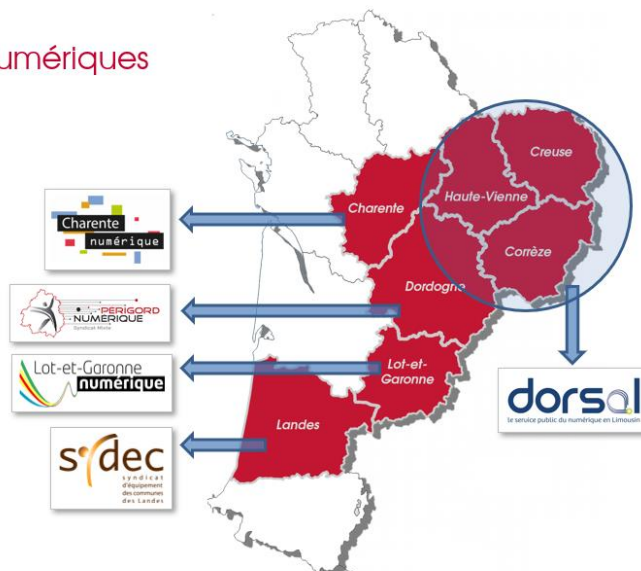
La Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) est l'outil de la Région et des collectivités des 7 départements les plus ruraux de Nouvelle-Aquitaine. Sa mission est d'exploiter et de commercialiser, via une Délégation de Service Public, le réseau fibre d'initiative publique construit par ses actionnaires les Syndicats mixtes numériques.

Pour l'accompagner dans sa mission d'exploitation, NATHD s'appuie sur le savoir-faire d'Axione, l'un des opérateurs leader du secteur au travers de sa filiale dédiée au projet : La Fibre Nouvelle-Aquitaine.

### Le plus grand réseau public fibre du Sud-Ouest

7 Départements

5 Syndicats Mixtes Numériques



### NATHD en quelques mots

NATHD a été créée en 2015, avant la réforme territoriale, à l'initiative du Conseil Régional d'Aquitaine et des Départements de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne pour **ne laisser aucun territoire, notamment les plus ruraux, dans l'ombre du numérique.**

C'est donc naturellement qu'une fois la Région Nouvelle-Aquitaine constituée, les trois Départements du territoire Limousin (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) au travers de DORSAL et la Charente ont choisi de rejoindre NATHD.

**NATHD est présidée depuis 2016 par Mathieu Hazouard**, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine délégué au Très haut débit et à l'Économie numérique.

Cet outil innovant s'inscrit dans un **montage 100 % public qui permet aux collectivités de maîtriser de bout en bout les réseaux fibre et d'en percevoir les recettes** : une fois que les Syndicats mixtes numériques ont construit l'infrastructure, NATHD en assure l'exploitation et la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

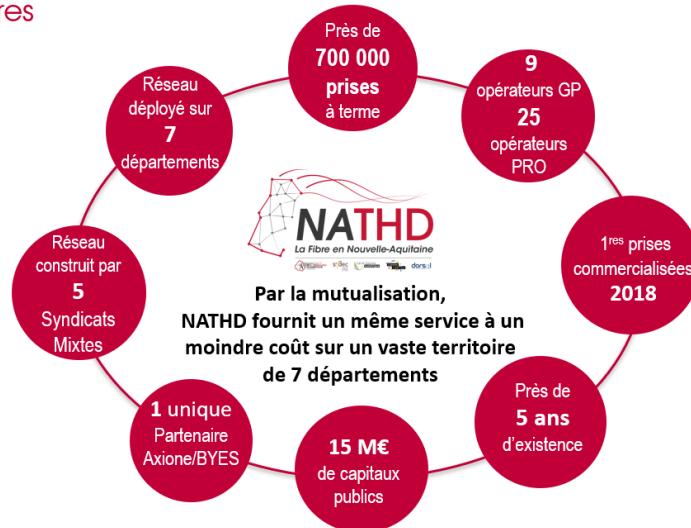
La commercialisation aux habitants de cette grande infrastructure publique de télécommunication a été lancée fin 2018 avec les premiers abonnés à la fibre. **Désormais, près d'un quart des foyers et entreprises éligibles ont souscrit un abonnement à la fibre sur le réseau public** alors même que certaines zones ont à peine 1 mois de commercialisation.

## NATHD, quels avantages pour les collectivités actionnaires ?

Le 1<sup>er</sup> intérêt de cet outil, c'est **l'attractivité et le poids commercial qu'il donne aux collectivités pour les fournisseurs d'accès à Internet (FAI)**. La mutualisation permet un important volume de prises à commercialiser ainsi que des économies d'échelle. **Ainsi, plus de 700 000 prises seront exploitées à terme par NATHD, ce qui en fait un réseau incontournable pour les FAI.**

### Unis pour être efficace

Nouvelle-Aquitaine THD, l'exploitant public mutualisé des territoires



Lorsqu'un FAI s'engage avec NATHD, il propose une offre de service comparable à celle des territoires urbains.

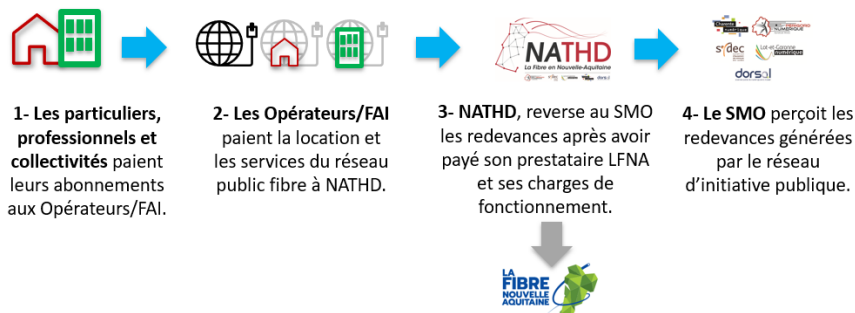
**Aujourd'hui, plus de 10 FAI grand public et 25 opérateurs à destination des entreprises et professionnels ont signé avec NATHD pour proposer leurs abonnements aux habitants et entreprises, preuve de l'attractivité de ce grand réseau d'initiative publique.**

La plupart proposent d'ores et déjà leurs services sur l'ensemble du réseau, **de quoi garantir un vrai choix aux futurs abonnés**. D'autres s'y installent progressivement.

Liste complète des opérateurs partenaires de réseau à consulter sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Autre intérêt de NATHD : **le modèle économique qui permet des retours sur investissements pour les territoires adhérents**. Avec les loyers payés par les FAI pour utiliser le réseau, NATHD perçoit des recettes qu'elle reverse aux Syndicats mixtes numériques actionnaires. Ces revenus permettent de financer les déploiements du réseau et également d'imaginer de nouveaux services (éducation, santé, prise en charge de l'autonomie...).

### Le cheminement des recettes





## **Comment avoir accès à la fibre sur le réseau public ?**

Les collectivités ont fait le choix d'un réseau public fibre 100 % FTTH (Fiber To The Home). Le réseau est donc déployé sur le domaine public jusqu'aux abords des propriétés privées.

Dès qu'un habitant est éligible sur le réseau, il peut s'abonner à la fibre auprès du FAI de son choix parmi ceux partenaires du réseau. Son abonnement déclenche alors le raccordement de son logement ou de son local professionnel au réseau dans les 4 semaines qui suivent.

Test d'éligibilité à la fibre sur le réseau sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

**Grâce au montage financier mis en place par les collectivités le raccordement technique** (passage de la fibre au sein de l'habitation et mise en place d'une prise optique sur laquelle sera branchée la box) **n'est pas facturé aux administrés**. Cependant, comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité, si des travaux s'avèrent nécessaires pour permettre le passage de la fibre sur le domaine privé, ils sont de fait à la charge du propriétaire.

Ainsi, selon les services choisis et les stratégies commerciales propres à chacun des FAI, les abonnés ne paient que leur abonnement et d'éventuels frais d'accès au service (frais de dossier).

## **La fibre un atout pour les territoires**

**Disposer d'infrastructures fiables, évolutives et performantes est un facteur indispensable d'attractivité, de compétitivité et de développement pour les entreprises et les territoires.** En complément des offres pour les particuliers, les offres fibre Entreprise proposées sur le réseau public permettent de disposer d'engagements de qualité de service supplémentaires : débits garantis, garantie de temps de rétablissement en cas de coupure, disponibilité de service maximale, etc., et de bénéficier ainsi du meilleur d'Internet en Très Haut Débit.

## **Plus d'informations**



0 806 806 006 Service gratuit  
prix appel

[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

### **Contact :**

**Florence SANTUCCI-CROSSARD**  
Responsable Communication et Marketing  
06 29 75 20 10 | [crossard@nathd.fr](mailto:crossard@nathd.fr)



Nouvelle-Aquitaine THD  
5 place Jean Jaurès  
33000 Bordeaux  
[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

@NouvAquitTHD